|  |  |
| --- | --- |
| Project/Programme Title: | Renforcement de la résilience au changement climatique des systèmes socio-écologiques dans le delta du Saloum |
| Country(ies): | Sénégal |
| National Designated Authority(ies) (NDA): | MEDD |
| Accredited Entity(ies) (AE):  Executive Entity(ies) | Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH (GIZ)  Direction de l’Environnement et des Etablissements Classés (DEEC), Direction des Parcs Nationaux (DPN), Wetlands International (WI), Agence Régionale de Développement de Fatick (ARD) |
| Date of first submission/ version number: | *[YYYY-MM-DD] [V.0]* |
| Date of current submission/ version number | *[YYYY-MM-DD] [V.0]* |
|  | |

|  |
| --- |
| **Notes** |
| * The maximum number of pages should **not exceed 12 pages**, excluding annexes. Proposals exceeding the prescribed length will not be assessed within the indicative service standard time of 30 days. * As per the Information Disclosure Policy, the concept note, and additional documents provided to the Secretariat can be disclosed unless marked by the Accredited Entity(ies) (or NDAs) as confidential. * The relevant National Designated Authority(ies) will be informed by the Secretariat of the concept note upon receipt. * NDA can also submit the concept note directly with or without an identified accredited entity at this stage. In this case, they can leave blank the section related to the accredited entity. The Secretariat will inform the accredited entity(ies) nominated by the NDA, if any. * Accredited Entities and/or NDAs are encouraged to submit a Concept Note before making a request for project preparation support from the Project Preparation Facility (PPF). * Further information on GCF concept note preparation can be found on GCF website [Funding Projects Fine Print](http://www.greenclimate.fund/how-we-work/funding-projects/fine-print/#p_p_id_56_INSTANCE_4CvAHaIYKHcJ_). |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| 1. **Project/Programme Summary (max. 1 page)** | | | | |
| **A.1. Project or programme** | Project  Programme | **A.2. Public or private sector** | Public sector  Private sector | |
| **A.3. Is the CN submitted in**  **response to an RFP?** | Yes No  If yes, specify the RFP: | **A.4. Confidentiality[[1]](#footnote-2)** | Confidential  Not confidential | |
| **A.5. Indicate the result areas for the project/programme** | Mitigation: Reduced emissions from:  Energy access and power generation  Low emission transport  Buildings, cities and industries and appliances  Forestry and land use  Adaptation: Increased resilience of:  Most vulnerable people and communities  Health and well-being, and food and water security  Infrastructure and built environment  Ecosystem and ecosystem services | | | |
| **A.6. Estimated mitigation impact (tCO2eq over lifespan)** |  | **A.7. Estimated adaptation impact (number of direct beneficiaries and % of population)** | | 79 739 bénéficiaires directs (166 575 en 2050) soit 0,9 % de la population des zones côtières |
| **A.8. Indicative total project cost (GCF + co-finance)** | USD **46 173 938** | **A.9. Indicative GCF funding requested** | | USD **46 001 438** |
| **A.10. Mark the type of financial instrument requested for the GCF funding** | Grant  Reimbursable grant  Guarantees  Equity  Subordinated loan  Senior Loan  Other: specify | | | |
| **A.11. Estimated duration of project/ programme:** | a) disbursement period: 6 ans | **A.12. Estimated project/ Programme lifespan** | | 20 ans |
| **A.13. Is funding from the Project Preparation Facility requested?[[2]](#footnote-3)** | Yes  No  Other support received  If so, by who: | **A.14. ESS category[[3]](#footnote-4)** | | A or I-1  B or I-2  C or I-3 |
| **A.15. Is the CN aligned with your accreditation standard?** | Yes  No | **A.16. Has the CN been shared with the NDA?** | | Yes  No |
| **A.17. AMA signed (if submitted by AE)** | Yes  No  If no, specify the status of AMA negotiations and expected date of signing: | **A.18. Is the CN included in the Entity Work Programme?** | | Yes  No |
| **A.19. Project/Programme rationale, objectives and approach of programme/project (max 100 words)** | Ce projet cherche à adresser le problème de la dégradation des moyens de subsistance dans le Delta du Saloum due aux effets combinés de l’avancée de la mer et des sècheresses. Ces deux aléas ont entrainé une érosion côtière intense au niveau de certaines franges du littoral du Delta et une salinisation des écosystèmes, bases productives de l’économie locale. L’objectif du projet est de renforcer la résilience face au changement climatique des écosystèmes et des moyens de subsistance dans le Delta du Saloum. Le projet sera mis en œuvre par la DEEC à travers la Division Gestion du Littoral (DGL) en collaboration avec la DPN, l’ARD et WI. | | | |

|  |
| --- |
| 1. **Project/Programme Information (max. 8 pages)** |
| **B.1. Context and baseline (max. 2 pages)** |  |
| *Describe the climate vulnerabilities and impacts, GHG emissions profile, and mitigation and adaptation needs that the prospective intervention is envisaged to address.*  Le littoral du Sénégal est un creuset d’activités socio-économiques et culturelles qui vont de la pêche à l’exploitation des ressources énergétiques en passant par le tourisme, l’horticulture, l’élevage et les mines. Les activités socio-économiques représentent 68% du produit intérieur brut national, évalué à 1,491 milliards de FCFA en 2015. Cette zone concentre, sur une bande d’une soixantaine de kilomètres de large, près de 8 500 000 habitants, soit 65% de la population (Diaw et al, 2016). Le littoral sénégalais qui s’allonge sur 718 km comprend trois types de côte, à savoir les côtes rocheuses situées a la presqu’île du Cap-Vert et sur la Petite Côte, les côtes sableuses rencontrées sur la Grande Côte et sur la Petite Côte et enfin les estuaires à mangrove de la plupart des embouchures du fleuve Sénégal et des Rivières du Sine-Saloum et de la Casamance.  **Le Delta du Saloum** est l’une des zones caractéristiques des estuaires à mangrove. Il située au Centre Ouest du Sénégal entre la ville de Joal-Fadiouth au Nord, la République de Gambie au Sud et l’océan Atlantique à l’Ouest. Il fonctionne en estuaire inverse (rias) et est parsemé d’îlots et de chenaux qui sont bordés de forêts de mangroves. Cette zone d’importance écologique mondiale est fortement menacée par les effets du changement climatique. **Les scenarii de changement climatique réalisés par** Sadio M et al. (2019) montrent que les températures minimales et maximales aux horizons 2035 et 2050 connaitront une augmentation moyenne de 1,1°C à 1.8°C par rapport aux valeurs de la période de référence (1976-2005). **Relativement à la variable pluviométrique,** les projections réalisées sur les précipitations montrent que quels que soient l’horizon (2035 et 2050) le cumul pluviométrique baisserait de 24,22 mm par rapport a la pluviométrie de référence si le scénario RCP 8.5 est considéré et aussi le début de la saison pluvieuse pourrait connaître a l’horizon 2035, un retard d’environ 4.5±3 jours. A l’horizon 2050 ce retard sur le démarrage de la saison pourrait s’accentuer pour atteindre au moins 6,5±3,5 jours selon le RCP 4.5 et environ 13±7 jours pour le RCP 8.5 par rapport à la longueur de la saison de référence (92 jours). Tandis que les années 2040 pourraient enregistrer des sécheresses modérément sèches, les projections au-delà de 2040 montrent une recrudescence des événements de sécheresse qui pourraient être extrêmement sèche comme en 1983. **En ce qui concerne la submersion marine consécutive à la remontée de la mer,** avec un scenario d’inondation minimal, le niveau d’inondation est estimé ici à 2,84 m (année). Seules quelques surfaces situées sur le site de Ngalou Sam Sam et au niveau du segment le plus dunaire au Sud de la brèche pourraient ne pas être submergées. Les houles de tempête pourraient franchir et submerger l’ensemble du linéaire de même que les îles du Saloum, situées sur l’arrière-côte[[4]](#footnote-5).  **Vulnérabilités des moyens de subsistance dans le Delta du Saloum**. Ce projet est fondé sur l’approche par les moyens de subsistance ou d’existence. Cette approche permet d’intégrer plusieurs composantes d’un système aussi complexe que le Delta du Saloum. Les moyens d’existence ou de subsistance sont définis comme les capacités, (à la fois les ressources matérielles et sociales) et les activités nécessaires à un individu pour gagner sa vie (DFID, 1999). Les moyens de subsistance comprennent globalement cinq types de capital à savoir le capital naturel, le capital physique/infrastructurel, le capital humain le capital financier et le capital social (DFID, 1999). La définition des moyens de subsistance[[5]](#footnote-6) montre que le capital naturel peut être assimilé aux ressources naturelles, le capital physique aux infrastructures et équipements, le capital humain à la bonne santé, au savoir-faire et aux techniques, le capital financier aux revenus financiers et le capital social aux réseaux de relations sociales incluant les filets de sécurité sociale.  Bien que les moyens de subsistance constituent les bases de tout processus développement et de toute action climatique, ils sont très exposés au changement climatique. C’est ainsi que dans le Delta du Saloum, les moyens de subsistance sont vulnérables à plusieurs aléas climatiques tels que la remontée du niveau marin, les sècheresses, les arrêts précoces et démarrages tardifs de la saison pluvieuse et autres extrêmes climatiques consécutifs au réchauffement global résultant de l’augmentation de la concentration des GES dans l’atmosphère (Diouf, 2016).  **Les effets du changement climatique observés sur le capital naturel du Delta du Saloum**. Les ressources en eau superficielle et souterraine, les ressources forestières et fauniques, les ressources pédologiques et les ressources halieutiques ont été affectées par plusieurs aléas liés au changement climatique. **Les ressources en eau** sont affectées par une augmentation du taux de salinité qui peut atteindre 120%o en fin de saison sèche dans la partie extrême amont du Saloum[[6]](#footnote-7) (Barusseau et al, 1993). Une régression des formations végétales due aux années de sécheresses a été observée. Dans l’ensemble, un recul des superficies de Rhizophora au profit des tannes et une prédominance de l’espèce Avicennia, un rabougrissement de la végétation, une perturbation des phases phrénologiques, une baisse de la productivité malacologique et faunistique sont notés. Sous l’effet, en grande partie, des sécheresses, certaines espèces fauniques comme le poulpe, la carpe et le baracuda sont devenus sporadiques. Par ailleurs, en raison de l’acidification des sols un abandon de la culture rizicole (Niang-Diop, 2005) est observé. En outre, 59% du littoral du Delta se situent dans un niveau de vulnérabilité élevé à très élevé face a l’avancée de la mer (Sadio et al, 2019). Niang et al (2005) soutiennent qu’avec 1 m d’inondation près de 896 km2 soit 27% de la superficie du Delta du Saloum serait sous les eaux[[7]](#footnote-8). Au niveau national, les pertes liées aux aléas climatique sur l’environnement, donc sur le capital naturel ont été estimées à 1,112 millions de dollars (DEEC, 2015).  **Les effets du changement climatique observé sur le capital physique.** La majorité des villages situes sur le littoral allant de Palmarin Ngallou jusqu'à la pointe de Sangomar, ainsi que celles établis sur l’arrière côte, notamment les insulaires de Dionewar et Niodior qui de par leur exiguïté présentent des densités de l’ordre de 500 habitants/km2, sont exposés aux risques d’érosion, de submersion et de coup de vents violents. Des destructions de maisons et d’infrastructures touristiques ont entrainé les déplacements de populations (Diouf, 2016). En 2012, une étude a révèle que le capital physique (infrastructure) au Sénégal a subi une perte économique estimée a 16,954 milliards de dollars. Cette situation est exacerbée, depuis 1987, par la rupture de la pointe de Sangomar. La pointe de Sangomar est une flèche littorale située sur l'océan Atlantique, au débouché du delta du Saloum, qui protégeait cette zone contre l’avancée de la mer. Menacé par l'érosion côtière, cette bande de terre (flèche littorale) est coupée par une forte houle créant ainsi une brèche qui s’agrandit de jour en jour (PAS\_PNA, 2019).  **Les effets du changement climatique observé sur le capital financier.** Le changement climatique a entrainé dans le Delta du Saloum la réduction des superficies agricoles, la baisse de fertilité des sols, de la productivité et des revenus agricoles, la dégradation des ressources fourragères, fruitières, ligneuses, la baisse des ressources bioénergétiques et enfin celle du cheptel et de la productivité laitière (Diouf, 2016). Ces changements dans les productions agricoles, halieutiques, forestières et pastorales se sont traduits par une baisse significative des revenus financiers des ménages[[8]](#footnote-9). Ce qui se reflète par une réduction des capacités d’adaptation et donc une accentuation de la vulnérabilité au changement climatique. Les activités économiques ont subi une perte estimées 21,864 milliards de dollars en raison des aléas climatiques.  **Les effets du changement climatique sur le capital** **humain.** La sante des populations sera affecté par les inondations consécutives aux pluies extrêmes. En effet, des maladies liées à l’eau telles que le paludisme seront plus fréquentes. Le savoir-faire technique sera remis en cause en raison de leur caractère inadapté au nouveau contexte crée par le changement climatique. Les techniques d’agriculture extensive ne sont plus adaptées en raison de la réduction de l’espace cultivable.  **Les effets du changement climatique observé sur le capital** **social.** Les effets des sécheresses sur l’agriculture, l’élevage et la pêche ont poussé les jeunes à l’exode rural et à la migration clandestine. L’exode rural concerne aussi bien les jeunes hommes que les jeunes filles. Ces mouvements démographiques ont contribue à distendre les liens sociaux communautaires voire au sein des familles. Comme autres conséquences, ces dernières travaillent comme employées de maison dans les centres urbains et sont souvent victimes du décrochage scolaire. Par ailleurs, on constate que de façon générale, **les femmes ont un grand besoin d’adaptation en ce sens qu’elles sont particulièrement exposées et vulnérables à la dégradation des ressources naturelles**. En effet, elles dépendent des activités de cueillette des fruits de mer et la transformation des produits halieutiques et subissent ainsi des pertes de revenus considérables et cela augmente leur vulnérabilité compte tenu de leur statut social. Les pertes subies par les secteurs sociaux en rapport avec les aléas climatique ont été estimées à 49,016 milliards de dollars.  **Le profil des émissions dans le delta du Saloum.** Le taux moyen annuel de disparition de la mangrove dans le Delta du Saloum entre 1972 et 2010 a été estime à 1,31% de la superficie occupée par la mangrove (Dieye et al. 2013)[[9]](#footnote-10). Ce qui correspond à 786 ha par an. En conséquence, 30 654 ha auraient disparu dans le Delta du Saloum entre 1972 et 2010. En 2018, ce sont 36 942 ha occupées par Avicenna et Rhizophora qui sont perdus, comparés à la superficie de la mangrove en 1971. Au total, ce sont 184 309 TCO2 qui ont été émises entre 1972 et 2010 avec la disparition de plusieurs hectares d’Avicennia africana. En ce qui concerne Rhizphora racemosa, ce sont 826 738 TCO2 qui ont auraient été libérées pour la même période[[10]](#footnote-11). Le Delta du Saloum a émis 1 011 047 T de CO2 entre 1972 et 2018 avec la dégradation de la mangrove, soit 21 512 TCO2 en moyenne par an. Selon Dieye (2013), l’évolution de la mangrove est étroitement dépendante de la pluviométrie.  **Les effets du changement climatique futur sur la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum (RBDS)**. Si des solutions appropriées ne sont pas mises en œuvre dans le Delta du Saloum, les infrastructures touristiques, éducatives et sanitaires ainsi que la majeure partie des grands axes routiers seraient endommagées alors que la route Samba Dia - Djiffère pourraient être détruits portant un coup à l’économie locale. Cette situation exacerberait l’enclavement de la région et entrainerait une difficulté d’écoulement des produits halieutiques et agricoles. Pour les activités économiques, il est attendu, d’une part, à un recul de l’agriculture en raison de la destruction des champs de cultures et des récoltes ainsi que la pêche avec la perte de biodiversité et d’habitats marins, et d’autre part à une destruction des zones humides et plus spécifiquement les zones de mangrove ce qui s’accompagnerait à une perte de la diversité biologique. La vulnérabilité économique du delta du Saloum renforcera si rien n’est fait les migrations vers les régions périphériques, les centres urbains, voire vers les pays voisins (Gambie, Guinée Bissau, Sierra Léone) ou plus éloignés (Europe), des jeunes et des pêcheurs.  ***CONTEXTE***  Le Delta couvre une superficie de 334.000 ha environ et s’étend sur 17 communes comprenant un important peuplement de mangrove sur 60 000 ha (Dia, 2005)[[11]](#footnote-12). Le projet sera mis en œuvre dans 8 communes, pour une population de 79 739 habitants dont 50% de femmes[[12]](#footnote-13). Avec un taux d’accroissement de 3,3% environ, cette population pourrait s’établir à 166 575 habitants en 2050 et a 218405 habitants en 2100[[13]](#footnote-14).    La flore du Delta est composée d’au moins 188 espèces soit 09% des espèces végétales ligneuses et herbacées du Sénégal regroupées en 50 familles, dont 30% des familles des plantes supérieures du Sénégal. La mangrove est, aussi, le site de reproduction et/ou de croissance de plus de 115 espèces de poissons. Plusieurs espèces fauniques telles que les grands prédateurs et les grandes antilopes ont disparu de la zone depuis 30 ans et d’autres ont migré vers les îles Léba, Toubacouta, Yassa et Sipo en raison entre autres du tarissement des points d’eau. L’île Sipo abrite le dernier grand prédateur de la RBDS à savoir la panthère noire (Dia, 2005).  Le Delta du Saloum est grandement dominé par un profil estuarien à mangroves caractéristique de l’embouchure du fleuve Sine-Saloum. Elle regorge d’une grande variété de services écosystémiques pour les communautés locales. La Réserve de Biosphère du Delta du Saloum (RBDS) est un site d’importance biologique national, sous régional et mondial tant pour sa végétation, sa grande et moyenne faune, son avifaune, son ichtyofaune. Cette richesse écologique de dimension mondiale lui confère une importance socio-économique de premier plan pour les communautés et pour les secteurs de la pêche, du tourisme, de l’agriculture, des petites industries, etc.).  ***LES BESOINS D’ADAPTATION***  Les options d’adaptation préconisées par le projet afin de réduire ces vulnérabilités et préserver ces écosystèmes, les habitats et les revenus des populations ainsi que les infrastructures sont en autres le renforcement des moyens d’existence des communautés ; la gestion durables des ressources naturelles à travers la restauration et conservation des écosystèmes, la mise en place d’ouvrages de protection du milieu naturel et des habitats ; le renforcement des cadres de gouvernances locales pour une meilleure prise en compte du changement climatique et coordination et capitalisation des interventions dans la zone. Les besoins d’adaptation des zones côtières sénégalaises sont énormes. Dans le cadre du scenario inconditionnel dans la CPDN, les besoins financiers sont à 158,95 millions de dollars. Pour le scenario conditionnel, l’enveloppe financière requise est de 576 millions de dollars[[14]](#footnote-15).  ***ALIGNEMENT AVEC LES PRIORITES NATIONALES***  L’adaptation aux changements climatiques des zones côtières et des écosystèmes est une priorité majeure pour le pays et le projet s’aligne bien sur les stratégies et plans nationaux et locaux.  Ce projet est en phase avec la CPDN du Sénégal, le programme pays pour le FVC, le Plan Sénégal Emergent (PSE), le Plan de Développement Départemental (PDD) de Foundiougne et de Fatick, la Stratégie Nationale de la Diversité Biologique, la Stratégie Nationale des Aires Marines Protégées (AMP), et le plan national d’adaptation (PNA) pêche.  Le PSE est le document de référence de planification économique et sociale du pays à moyen et long terme, jusqu'en 2035. Les priorités identifiées dans ces documents montrent que le projet proposé vise à traiter la composante 2 du PSE 2014-2018, intitulé «Capital humain, protection sociale et développement durable». Cette section met l'accent sur la nécessité « d'incorporer les principes de développement durable dans les politiques nationales et d'inverser la tendance observée à la perte de ressources environnementales » en « assurant un équilibre entre le développement d'activités productives et la gestion de l'environnement ». Cette préoccupation est encore une priorité dans la politique nationale. En effet, le PSE 2019 – 2023 inscrit à son 10e objectif stratégique le « renforcement de la résilience des populations et des écosystèmes face aux effets du changement climatique ».  Ce projet est en phase avec la CPDN à travers les axes suivants : Amélioration de l’efficacité de la gestion et extension des AMP et des parcs marins, promotion du développement de l’aquaculture durable, Protection et aménagement des zones à risques et restauration des écosystèmes côtiers dégradés, Gestion durable des ressources halieutiques et restauration des habitats marins, réglementation de l’occupation du littoral, Renforcement de la résilience des écosystèmes. Les activités prennent bien en compte les orientations de la lettre de politique de politique sectoriel de la Pêche notamment dans les objectifs spécifiques 1 et 3 qui mettent en valeur la gestion durables des ressources halieutiques et le développement de chaînes de valeur afin d’augmenter de façon durable les revenus des populations. Dans le même registre les mesures envisagées à travers le projet sont en parfait alignement avec la stratégie nationale des Aires Marines Protégées qui prévoit dans son axe stratégique 2 la conservation de la biodiversité marine et côtière et le renforcement des moyens d’existence. Le projet intègre bien la planification locale notamment le Plan de Développement Départemental (PDD) dans les axes stratégiques 3 et 5 qui met le focus sur la mise en place des ouvrages, la restauration des écosystèmes et la gouvernance territoriale. Il en est de même des choix stratégiques et opérationnels inscrits dans les Plans de Développement des Communes (PDC) notamment l’appui aux organisations de femmes, le développement d’activités génératrices de revenus, et l’éducation au développement durable qui cadrent bien avec les options du projet.  Enfin, le Delta du Saloum est reconnu en tant que site du Patrimoine mondial par l’UNESCO. Le Parc National du Delta du Saloum (PNDS) créé en 1976 a été une des premières aires protégées mises en place au Sénégal. La RBDS est classée au **Patrimoine mondial** de l’UNESCO depuis 2011. La RBDS est aussi inscrite au titre de **réserve de Biosphère** depuis 1980. La réserve naturelle communautaire de Palmarin comme le Parc National du Delta du Saloum (PNDS) sont aussi inscrits sur la liste des sites des zones humides d’importance international (site Ramsar) respectivement depuis 1984 et 2017. Le Bamboung est aussi officiellement une aire marine protégée communautaire depuis 2004.  ***LES BARRIÈRES***  Malgré les initiatives entreprises par le gouvernement central et les collectivités territoriales ainsi que les communautés locales, un certain nombre de facteurs entrave le processus de renforcement de la résilience dans le Delta du Saloum.  **Les barrières techniques.** La complexité et l’ampleur des effets du changement climatique dans le Delta du Saloumrequièrent des techniques qui dépassent les capacités des populations locales. Face à l’érosion côtière, les populations mettent en œuvre des pratiques telles que les cordons de sacs de sable ou des cordons ligneux (reboisement de filaos). Ces ouvrages communautaires se sont révèles inefficaces car étant tout le temps détruits par la houle. Face à la salinisation des ressources en eau et des terres qui ont entrainé la réduction des ressources halieutiques, la dégradation du couvert végétal ainsi que la baisse des rendements agricoles, les communautés n’ont pu développer des réponses adéquates. Certes des projets sont intervenus dans la zone, mais leurs impacts n’ont pas permis de redresser la dynamique de salinisation des ressources naturelles et leurs conséquences biologiques sur le couvert végétal, la faune terrestre et aquatique. En conclusion, les populations locales du Delta du Saloum ont des capacités techniques limitées pour lutter contre l’érosion côtière, l’envasement de la mangrove et la salinisation des ressources naturelles et leurs effets écologiques et socio-économiques graves.  **Les barrières institutionnelles**. La réponse requise par la problématique du changement climatique dans le Delta du Saloum dépasse le cadre communautaire. Elle appelle à une prise en charge de la question au niveau politique et stratégique à tous les niveaux (local, sectoriel et national). L’insuffisance de la prise en compte de la problématique du changement climatique dans les documents de politique montre la faiblesse des cadres de gouvernance dans la prise en charge de l’action climatique dans la zone du projet. Les cadres de gouvernance renvoient aux institutions, aux textes de lois et règlementaires, aux documents de planification ainsi qu’aux acteurs chargés d’animer ou de mettre en œuvre ces cadres. Dans le delta du Saloum, l’analyse de ces cadres montre deux types de limites : l’absence de cadres ou l’inadéquation des cadres. L’absence de cadre est illustrée par le fait qu’aucune loi régissant la gestion du littoral n’est mise en application. Cela affaiblit toute initiative de renforcement de la résilience au changement climatique dans la zone. Comme entre autres limites des cadres de gouvernance, certains d’entre eux, bien qu’ils existent, ne prennent pas suffisamment en compte le risque climatique. C’est le cas des textes de règlement et des documents de planification de certaines collectivités territoriales. En outre, peu de personnels de ces institutions sont adéquatement outillés pour piloter l’action climatique. Du point de vue institutionnel, il convient de souligner que malgré la diversité des parties prenantes dans la lutte contre le changement climatique, il n’existe pas un mécanisme institutionnel de coordination des interventions et de concertation entre les acteurs.  **Les barrières financières**. Les difficultés à mobiliser des ressources financières sont importantes notamment dans la lutte contre l’érosion côtière et les inondations qui exigent la construction d’infrastructures importantes. Les collectivités territoriales n’ont pas les capacités de mobiliser des ressources additionnelles pour apporter des réponses et ne peuvent envisager les enjeux climatiques à des échelles plus vastes que leur circonscription. Au niveau central, le gouvernement du Sénégal fait face à un déficit de couverture de ses besoins financiers en matière d’adaptation et d’atténuation au changement climatique. En effet, le Sénégal ne peut couvrir que 9% de ses besoins financiers dans le cadre de son action climatique. Dans le secteur des zones côtières, les besoins financiers sont évalués à environ 07 milliards de dollars. Le Sénégal ne peut prendre en charge que 400 millions de dollars, soit 23,4% (CPDN, 2015). Par ailleurs, les revenus des ménages sont intrinsèquement liés aux biens et services des écosystèmes. Les activités génératrices de revenus développées dans la zone du delta sont affectées par la dégradation des écosystèmes (mangroves, zone côtière, ressources en eau, …) liée au changement climatique. En conséquence, les revenus financiers des populations ont baissé significativement. Ce qui les empêche de supporter les coûts financiers des réponses climatiques à entreprendre.  **Les barrières sociales**. Certaines pesanteurs sociales freinent l’autonomisation des femmes notamment dans l’accès au travail. Les hommes s’occupent souvent des tâches les plus valorisantes qui génèrent plus de revenus comme la grande pêche alors que les femmes gèrent les activités de cueillette de fruits de mer et de transformation en plus de celles de l’entretien de la famille. Dans l’agriculture, les femmes et les jeunes constituent la main d’œuvre, mais ils ont moins accès aux ressources que les hommes et adultes. Cette situation fait d’eux les groupes les plus vulnérables au changement climatique.  **Les barrières écologiques**. L’altitude basse, l’ouverture de la brèche de Sangomar en 1987 ainsi que la nature sableuse du littoral du Delta du Saloum constituent des obstacles à la mise en œuvre d’une réponse forte face à l’érosion côtière. C’est pourquoi, le Delta du Saloum subit de façon récurrente des épisodes de submersion marine qui entrainent des dégâts considérables au niveau des capitaux naturel, physique/infrastructurel, financier, social et humain, en somme sur les moyens de subsistance dans le Delta. |
| **B.2. Project/Programme description (max. 3 pages)** |
| Describe the expected set of components/outputs and subcomponents/activities to address the above barriers identified that will lead to the expected outcomes.  Le projet a pour objectif de renforcer la résilience des écosystèmes et des communautés face aux aléas climatiques dans le Delta du Saloum. Ses objectifs spécifiques/composantes sont au nombre de quatre (04) :   1. Mise à niveau des cadres de gouvernance et de gestion pour une meilleure prise en compte du risque climatique dans le Delta du Saloum, 2. Protection du littoral du Delta contre l’érosion côtière et l’ensablement des vasières, 3. Renforcement de la résilience des moyens de subsistance dans le Delta du Saloum, 4. Gestion des connaissances.   **COMPOSANTE 1 :** MISE A NIVEAU DES CADRES DE GOUVERNANCE **POUR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE** DU RISQUE CLIMATIQUE DANS LE DELTA DU SALOUM  A travers cette composante, il s’agit de faire l’état des lieux en termes de structures de gouvernance et voir comment renforcer ou redynamiser le cadre de coordination. Il s’agit également de faire le plaidoyer pour l’adoption de la loi sur le littoral. Il faut aussi renforcer les capacités des institutions dans la conservation des ressources de la zone côtière à travers les plans de gestion et les plans de développement communaux et mobiliser davantage les collectivités territoriales.  **Résultat 1.1 : les cadres de gouvernance locale de la zone côtière sont renforcés**   * + 1. Renforcer le paysage institutionnel par la création et la mise en service de nouvelles institutions (entente intercommunale) et/ou le renforcement du mandat des institutions existantes     2. Mettre à niveau les cadres réglementaires et légaux pour une gestion appropriée du risque climatique sur le Delta     3. Appuyer le processus d’adoption de la loi sur le littoral     4. Intégrer le changement climatique dans les documents de planification des collectivités territoriales et dans les Plans d’aménagement et de gestion (PAG) des aires protégées du Delta du Saloum   **Résultat 1.2 : les capacités techniques des institutions de gouvernance du changement climatique sont renforcées**  1.2.1. Renforcer les capacités des institutions territoriales pertinentes dans la gestion du changement climatique  1.2.2. Actualiser et appuyer la mise en œuvre de plans de gestion de quatre (04) AMP et de trois (03) PDC (conventions locales, surveillance par Drones, cartographie, etc.)  1.2.3. Appuyer l’inspection d’académie de Fatick dans le développement des modules d’enseignements relatifs à l’adaptation au changement climatique à l’intention des cycles de formation élémentaires et moyens  1.2.4. Renforcer le niveau d’équipement des institutions (collectivités territoriales, comité de gestion locale, administrations Aires protégées, cadre de gouvernance de la RBDS, etc.) pour le renforcement de leur action climatique  **COMPOSANTE 2 :** PROTECTION DU LITTORAL ET DES ETABLISSEMENTS HUMAINS DU DELTA DU SALOUM CONTRE L’EROSION COTIERE ET L’ENSABLEMENT DES VASIERES  Cette composante est proposée pour adresser l’érosion côtière et ses effets directs sur le capital naturel, les infrastructurelles, et les pertes de revenus. Les ouvrages et le relogement (recasement) des villages directement menacés par l’érosion côtière contribuent à atténuer et à réduire de façon drastique les phénomènes d’érosion et d’ensablement des vasières (sites naturels de développement de la mangrove) ; mais aussi à stabiliser les rivages soumis à ces phénomènes. Ainsi, la mise en œuvre de ces deux options (ouvrages et recasement), au-delà de l’atténuation contribuera à garantir et à sécuriser la réussite de certaines actions d’adaptation de manière durable.  **Résultat 2.1 : Des ouvrages de protection contre l’érosion côtière et la submersion sont construites**  2.1.1. Informer/sensibiliser les décideurs politiques et les leaders locaux sur les activités de construction des ouvrages  2.1.2. Co-identifier avec les populations locales l’emplacement précis des ouvrages (sera revu durant l’étude de faisabilité)  2.1.3. Mettre en place les ouvrages mécaniques et biologiques de protection du littoral contre l’érosion côtière et la submersion (sera revu durant l’étude de faisabilité)  **Résultat 2.2 : Un mécanisme de gestion des ouvrages de protection côtière dirigé par la communauté est développé et opérationnalisé**  2.2.1. Sensibiliser les parties prenantes sur le mécanisme communautaire de gestion du littoral  2.2.2. Développer le mécanisme avec les acteurs directement concernés par l'érosion côtière, y compris le mécanisme technico-financier de maintenance des ouvrages construits (sera revu durant l’étude de faisabilité)  2.2.3. Restituer et formaliser les mécanismes communautaires de gestion du littoral  2.2.4. Vulgariser le mécanisme communautaire de gestion du littoral.  **Résultat 2.3 : Le relogement des villages menacés par l’érosion côtière est effectif**  2.3.1. Sensibiliser les parties prenantes sur la nécessite du relogement  2.3.2. Co-identifier avec les populations locales les sites de relogement  2.3.3. Reloger les villages menacés par l’érosion côtière  **COMPOSANTE 3 :** RENFORCER LA RESILIENCE DES MOYENS DE SUBSISTANCE DANS LE DELTA DU SALOUM  Cette composante de gestion des ressources naturelles et leurs valorisations comprend i) la mise en place de plans de restauration des espaces agricoles, pastoraux et forestiers et ii) une approche filière et chaîne de valeur. Les filières suivantes ont été pré-identifiées comme les plus prometteuses ou déterminantes dans la gestion des ressources : l’apiculture, l’ostréiculture, la transformation des produits forestiers ligneux et non ligneux, l’écotourisme, la pêche, l’aviculture et l’aquaculture. La liste n’est pas exhaustive et pourra être complété en fonction des opportunités. L’accent sera mis sur le recours aux énergies renouvelables.    **Résultats 3.1 : Des techniques de restauration des terres agricoles, pastorales et forestières y compris la mangrove résilientes au changement climatique sont mises en œuvre**  Ce résultat consiste à mettre en pratique des techniques climato-intelligentes dans les activités agricole, piscicoles, d’exploitation forestière et d’élevage. Il s’agit de techniques de la construction d’infrastructures vertes et mécaniques de lutte contre la dégradation des terres agricoles et pastorales et des formations végétales (digues anti-sel, reboisement de la mangrove, mise en défens, Régénération Naturelle Assistée (RNA), règlementation communautaire de gestion des forêts, vulgarisation de foyers et fours améliorés ainsi que de bio-digesteurs pour la production d’énergie pour la cuisson domestique et des produits halieutiques).  3.1.1. Organiser des sessions de formation pour les producteurs sur les techniques climato-intelligentes  3.1.2. Appuyer les organisations communautaires dans la mise en œuvre de techniques durables pour la gestion et la valorisation des terres agricoles, pastorales et forestières  3.1.3. Elaborer et mettre en œuvre un plan de plaidoyer fondé sur l’approche orientée changement climatique à travers la communication et la sensibilisation pour la mise en œuvre de bonnes pratiques de gestion des écosystèmes  **Résultats 3.2 : Les communautés améliorent leurs revenus et leur bien être de façon durable**  3.2.1. Sélectionner les porteurs de projets dans les 8 communes d’intervention suivant un appel à projet  3.2.2. Elaborer des plans d’affaires participatifs pour les différentes filières retenues  3.3.3. Renforcer les capacités des producteurs en gestion entrepreneuriale, administrative et financière  3.2.3. Renforcer les capacités des porteurs de projet sur les techniques de production, de transformation et de distribution dans les différentes filières  3.2.6. Appuyer la mise en œuvre des projets sélectionnés dans les communes en relation avec les Collectivités Territoriales et les institutions de micro finance  **COMPOSANTE 4 :** GESTION DES CONNAISSANCES  Il s’agira de prendre en considération, à toutes les étapes du projet, les enseignements des interventions précédentes, de veiller à une bonne capitalisation de l’expérience de celui-ci ainsi qu’à la diffusion effective de l’information. Il s’agira également de mettre en place un système de suivi-évaluation et de coordination à l’échelle régionale pour orienter et harmoniser les interventions des acteurs de la zone. Pour cela, la plateforme mangrove et l’Agence Régionale de Développement (ARD) sont les entités existantes les mieux placées pouvant faciliter l’opérationnalisation de ce système de suivi-évaluation.  **Résultat 4.1 : les bonnes pratiques sont capitalisées, disséminées**  4.1.1. Elaborer des documents sur les enseignements et bonnes pratiques en matière d’adaptation au CC dans la zone  4.1.2. Elaborer des documents de capitalisation des résultats du projet  4.1.3. Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication autour du projet  4.1.4. Elaborer et mettre en œuvre un plan de durabilité  **Résultat 4.2 : un mécanisme pérenne de coordination et de suivi est mis en place**  4.2.1. Elaborer et mettre en œuvre un mécanisme de coordination des interventions dans la zone  4.2.2. Elaborer et mettre en œuvre un système de suivi-évaluation des activités du projet  4.2.3. Développer un système de suivi de la brèche Sangomar basé sur les connaissances scientifiques  ***THEORIE DE CHANGEMENT***  L’analyse de la situation qui prévaut dans la zone du projet met en évidence la persistance des vulnérabilités au changement climatique. Pourtant des réponses ont été apportées à ces vulnérabilités à travers des interventions des communautés et autorités locales, du gouvernement du Sénégal et de leurs partenaires. Cependant, les résultats de ces initiatives restent mitigés. La faiblesse des résultats des initiatives entreprises dans la zone du projet tient a deux facteurs majeurs, a savoir d’une part, la complexité et l’ampleur des effets du changement climatique et d’autre part l’existence de barrières structurelles qui entravent la réussite des initiatives à l’échelle locale. Ces barrières sont d’ordre institutionnel, organisationnel, légal, réglementaire, politique, technique, social, financier et écologique.  Pour réduire les effets adverses du changement climatique sur les moyens de subsistance dans la zone du projet et lever les barrières qui s’opposent à la réussite de toute initiative de réduction de la vulnérabilité au changement climatique, bref pour basculer vers le changement de paradigme désiré dans le Delta du Saloum, le présent projet sera mis en œuvre selon une démarche qui articule activités, produits, résultats attendus et objectif global qui correspond à l’un des objectifs stratégiques du Fonds Vert pour le Climat.  Cette démarche a commencé par l’identification du problème que le projet cherche à résoudre. Cette identification s’est partie d’une analyse de la vulnérabilité de la zone face au changement climatique (voir annexe 3). Puis, l’identification et l’analyse des barrières ont été faites. Une fois les vulnérabilités et les barrières identifiées, l’étape suivante a consisté à la définition des activités devant adresser les vulnérabilités et les barrières. Ainsi pour lever les barrières institutionnelles, organisationnelles, juridiques, réglementaires et politiques qui empêchent une gouvernance appropriée face aux risques climatiques, il a été proposé plusieurs activités de renforcement des cadres institutionnel, organisationnel, juridique, réglementaire et politique, bref les cadres de gouvernance. A terme, ces activités permettront de mettre à niveau les capacités de ces cadres de gouvernance afin qu’ils puissent remplir leur mission de gouvernance et de gestion stratégique des risques climatiques. Des activités de renforcement des capacités techniques et aussi de construction d’ouvrages de protection durs et légers sont prévues par le projet pour réduire les effets du changement climatique relatifs à l’érosion côtière, à l’envasement de la mangrove et à la salinisation des ressources naturelles, et enfin pour surmonter les capacités techniques limitées des populations locales ainsi que des services techniques étatiques. Par ailleurs, dans sa démarche, le projet prévoit d’assurer une participation active des femmes et des jeunes, car ces groupes sont incontournables dans la réussite de toute initiative climatique dans la région. Le financement demandé au Fonds Vert pour le Climat permettra de surmonter la barrière relative, d’une part, aux faibles capacités financières qui caractérisent les populations locales, et d’autre part, les déficits budgétaires de l’Etat au regard de ses priorités et moyens financiers. Les activités ont été proposées pour lever les barrières mais en même temps réduire les effets néfastes du changement climatique sur les moyens d’existence (cf. Théorie de changement).  La réalisation de ces activités permettra donc un renforcement des cadres de gouvernance et de gestion du risque climatique dans la zone, y compris une meilleure organisation des populations locales, la mise en place d’ouvrages biomécaniques de protection côtière et de lutte contre la salinisation des ressources naturelles, l’amélioration des connaissances sur la lutte contre le changement climatique en zones côtières a travers la documentation et la dissémination des bonnes pratiques. L’atteinte de ces résultats du projet contribuera aux trois objectifs stratégiques suivants du Fonds Vert, à savoir la « Résilience accrue et moyens d'existence améliorés des personnes, des communautés et des régions les plus vulnérables » ; « Résilience accrue de la santé et du bien-être, et sécurité alimentaire et de l'eau » ; « Amélioration de la résilience des écosystèmes ».    ***Alignement avec le cadre réglementaire et juridique national***  Les activités proposées s’inscrivent dans le cadre légal du pays, elles mobilisent plusieurs instruments juridiques nationaux et internationaux : Code forestier, code de l’environnement, code des pêches maritimes, code de la chasse, Les accords multilatéraux sur l’environnement (Convention Ramsar, CDB, Abidjan – protocole) et la conservation du patrimoine mondial (UNESCO, Loi sur le domaine national, etc…). Les activités permettront de renforcer et/ou mettre en œuvre les démarches de préservation existantes et de mettre en place de nouvelles là où elles sont inexistantes.  Describe in what way the Accredited Entity(ies) is well placed to undertake the planned activities and what will be the implementation arrangements with the executing entity (ies) and implementing partners.  *Décrivez de quelle façon l’entité accréditée est bien placée pour entreprendre les activités prévues et quels seront les arrangements de mise en œuvre avec l’entité d’exécution et les partenaires d’exécution.*  ***GIZ (à confirmer)***  Le projet sera exécuté par la Division de la Gestion du Littoral de la DEEC en collaboration. Les partenaires d’exécution de la Division de la Gestion du Littoral seront la Direction des Parcs Nationaux, l’Agence Régionale de Développement de Fatick, l’ONG Wetlands International et les collectivités territoriales de Soum, Mbam, Foundiougne, Djilor, Djirnda, Bassoul, Dionewar et Palmarin.  ***RISQUES ET MESURES D’ATTENUATION DES RISQUES*** (sera revu durant l’étude de faisabilité)     |  |  |  |  |  | | --- | --- | --- | --- | --- | | **Catégories de risque** | **Description** | **Niveau du risque** | **Probabilité** | **Mesures d’atténuation** | | Financier | Non disponibilité de la contrepartie gouvernementale ; inflation sur les prix | faible | faible | Protocoles d’accord avec les fournisseurs afin d’éviter les changements de prix  Cofinancements des activités  Inclure des clauses de révision et actualisation | | Opérationnel | Absence ou faible collaboration des partenaires d’exécution au niveau national et local | faible | faible | Adopter une démarche inclusive en impliquant tous les acteurs sans exception.  Bien communiquer sur les objectifs du projet (CRD, CDD, CLD) | |
| **B.3. Expected project results aligned with the GCF investment criteria (max. 3 pages)** |
| The GCF is directed to make a significant and ambitious contribution to the global efforts towards attaining the goals set by the international community to combat climate change, and promoting the paradigm shift towards low-emission and climate-resilient development pathways by limiting or reducing greenhouse gas emissions and adapting to the impacts of climate change.  Provide an estimate of the expected impacts aligned with the GCF investment criteria:  **Impact potential :**  Ce projet va renforcer la résilience des communautés et des écosystèmes côtiers du delta du Saloum.  Le projet a un potentiel d’impact significatif en matière d’adaptation climatique. Bien que n'étant pas un projet d'atténuation, il apporte aussi une contribution importante à l’avènement d’un développement sobre en carbone dans la mesure où il permettrait d’augmenter la quantité de carbone séquestrée à travers la restauration des écosystèmes de mangrove du Delta du Saloum.  Le projet bénéficiera à toute la population du Delta, ce qui couvre une superficie de 334.000 ha environ et s’étend sur 17 communes comprenant un important peuplement de mangrove sur 60 000 ha. Le projet sera mis en œuvre dans 8 communes, pour une population de 79 739 habitants dont 50% de femmes ((à noter qu'avec un taux de croissance de 3,3%, la population pourrait passer à 166 575 en 2050 à 218 405 en 2100. Les retombées du projet vont toucher toutes les communautés, d’une part, de la zone côtière du Sénégal (soit près de 65% de la population) grande consommatrice de ressources halieutiques, d’autres part, le monde entier vu son statut de réserve de biosphère de l’UNESCO. Grâce aux ouvrages de protection côtière, ce projet permettra d’éviter des pertes en vies humaines liées aux naufrages et chavirement La construction de ces ouvrages permettra aussi de mettre un coup d’arrêt ou de réduire les pertes en biens matériels telles que les habitations et les infrastructures touristiques. Le capital naturel (terres cultivables et habitables, habitats, mangroves, espèces fauniques, ressources en eau ainsi que les sites culturels et cultuels seront protégés des extrêmes climatiques qui sévissent dans la zone du projet grâce aux activités du projet, en particulier les activités des composantes 2 et 3. Aussi, les ouvrages de protection seront construits de sorte à résister aux effets des aléas climatiques extrêmes.  **Paradigm shift**  En vue de stimuler l'impact du projet au-delà de l’investissement demandé au Fonds Vert pour le Climat, il est attendu que les bénéficiaires du projet s’approprient les activités climato-sensibles intelligentes que le projet mettra en œuvre, comprenant les infrastructures mécaniques et vertes, les ouvrages de protection côtière, l’apiculture, l’ostréiculture, les produits forestiers ligneux et non ligneux, l’écotourisme, l’aviculture, la pêche et l’aquaculture. Cette appropriation devrait être suivie d’une amplification de la portée des activités mais aussi de leur réplication dans d’autres secteurs et/ou dans d’autres zones présentant les mêmes problématiques. Pour cela, le projet documentera et assurera une dissémination vers des acteurs concernées par les mêmes problèmes climatiques les bonnes pratiques.  Outre, ces activités de gestion des connaissances et de capitalisation prévue dans la composante 4, ce changement de paradigme sera favorisé par des activités du projet relatives a la mise a niveau des cadres de gouvernance du climat et le développement organisationnel des communautés dans la zone du projet. La mise à niveau des cadres de gouvernances permettra d’assurer une institutionnalisation et une pérennisation de l’action climatique dans la zone du projet. Le renforcement des organisations des producteurs prévu par le projet, notamment la campagne de sensibilisation et de communication ; plus globalement la démarche participative et inclusive ; le fait que le projet soit développé et porté par les populations sont entre autres des gages de durabilité. L’engagement actif des communes depuis la conception de l’idée de projet permettra non seulement de favoriser la durabilité des ouvrages mais aussi d’accroitre les capacités de réponse aux impacts du changement climatique et de mobilisation de ressources aux bénéfices des communautés.  Veuillez également vous reporter à la théorie du changement jointe à la présente note conceptuelle.  **Sustainable development**  Le potentiel de développement durable, en d’autres termes, les opportunités qu’a ce projet de fournir des co-bénéfices de développement durable sont importantes et peuvent se mesurer en termes d’avantages environnementaux et socio-économiques. Des nouveaux emplois alternatifs dans les domaines de l’aquaculture, de l’ostréiculture, de la pêche, de l’apiculture, de la transformation de produits forestiers et agricoles seront créés. Les revenus générés par ces emplois permettront d’améliorer la scolarisation, notamment des filles, la santé des populations particulièrement des femmes.  Il est prévu :   * + 300 emplois ruraux sont créés (dont 200 pour les femmes)   + une augmentation moyenne du revenu des ménages de 15% sera atteinte   + 500 ha de mangroves seront restaurés   + 25 établissements humains sécurisés   + 200 ha de forêts seront protégés contre l’érosion   + 7500 personnes seront formées dont 70% de femmes   Le projet aura aussi des avantages en matière d’amélioration de la qualité de l’air, du sol, des forêts et de la biodiversité. Ces différents avantages viendront des résultats et impacts de la mise en œuvre des composante 2 et 3 du projet qui visent entre autres à réduire l’érosion côtière et à protéger les écosystèmes et promouvoir des moyens de subsistance résilients au changement climatique, bases de l’économie locale. Au-delà de cet avantage économique, la restauration du couvert végétal (composante 2) de la mangrove permettra d’améliorer la qualité de l’air. Cette restauration de la mangrove permettra de réduire les pertes de biodiversité. Il s’agit là de réhabiliter l’habitat et de favoriser donc le renforcement de la biodiversité. La composante 3 du projet, qui prévoit la restauration des écosystèmes, en particulier de mangrove, permettra également de réduire la libération de gaz à effet de serre induite par la dégradation de la mangrove. Toujours, la composante 2, en améliorant la productivité des moyens de subsistance, contribueront à l’augmentation des rendements et par conséquent à la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Cet impact du projet est d’autant plus important qu’il améliorera la santé et la sécurité pour les femmes et hommes and les jeunes.  **Needs of recipients**  Dans la zone du projet, a l’image du Sénégal, les principales activités occupant plus de 53% de la population et qui contribuent significativement à la formation du PIB, à savoir l’agriculture, la pêche et l’élevage, subissent les contrecoups des aléas climatiques qui se traduisent par une forte variabilité climatique croissante et par des extrêmes climatiques de plus en plus fréquentes et intenses. Ces facteurs placent le Delta du Saloum à un niveau de vulnérabilité très élevé. Les défis posés par le changement climatique sont nombreux, énormes et complexes. La zone du projet a un grand besoin de gérer l’équilibre genre en relation avec le changement climatique. En effet, certains groupes sociaux tels que les femmes, les jeunes, les personnes âgées sont considérés comme étant les plus vulnérables. Si le statu quo se maintient, c’est à dire si la façon d’organiser l’accès aux ressources et de distribuer les responsabilités n’est pas revue, les femmes, jeunes et personnes âgées souffriront davantage des effets du changement climatique. Etant donné que ces groupes représentent l’essentiel de la main d’œuvre.  La multiplicité des défis fait que les ressources financières de l’État du Sénégal sont largement insuffisantes à faire face. En effet, les besoins financiers du pays qui sont évalués, dans la CPDN, à 21,5 milliards de dollars US dépassent les capacités du pays. Par ailleurs, du point de vue institutionnel, malgré les avancées remarquables réalisées, le Sénégal a besoin de renforcer les capacités de ces institutions impliquées dans l’action climatique. Cela a été d’ailleurs exprimé dans la CPDN. C’est pourquoi, la riposte climatique y est faible au regard des défis.  Les activités de mise à niveau des cadres de gouvernance et de gestion du risque climatique, de renforcement des capacités techniques des populations, d’inclusion des jeunes et des femmes contribuent à permettre au Sénégal de répondre à ses besoins en matière de lutte contre le changement climatique.  **Country ownership**  Les objectifs du projet s’intègrent parfaitement aux priorités nationales et aux objectifs du PSE II (2019 – 2023), notamment au niveau du volet consacré à la gestion durable de l’environnement et des ressources naturelles. Dans ce cadre, il est envisagé entre autres la restauration des habitats terrestres et marins dégradés par la cogestion des aires protégées et la conservation de la biodiversité. Cette priorité du PSE II est prise en compte dans ce projet par les activités de la composante 2 et 3. Le projet prend en charge la priorité de la CPDN relative à la gestion des zones côtières et des écosystèmes. Le présent projet est bien aligné à la Troisième Communication Nationale et a la Politique Nationale de l’environnement du Sénégal.  **Efficiency and effectiveness.**  Le plan de financement incluant les instruments financiers est adapté au contexte national de pays moins avancé qui caractérise le Sénégal. En effet, compte tenu du déficit budgétaire récurrent, l’instrument financier retenu, à savoir la subvention est le plus approprié pour réussir la réalisation des objectifs du projet.  L’efficacité et l’efficience du projet tiennent au fait que les pratiques et technologies que le projet compte mettre en œuvre s’appuient sur les initiatives réalisées ou en cours dans le delta du Saloum. Le fait que Wetlands International (WI) soit une des entités d’Exécution du projet avec les Collectivités territoriales est un atout et contribue à l’efficacité et l’efficience du projet. En effet, cette organisation a mis en œuvre plusieurs projets et activités dans la zone et dans la sous-région et capitalise une grande expérience pratique dans la gestion des zones humides. La contribution de la GIZ en qualité d’entité accrédité donne une autre garantie l’efficacité et à l’efficience des actions. Actuellement la GIZ dispose d’une grande expérience en matière de gestion et de protection des zones côtières. L’implication de la Direction des Parcs Nationaux et des acteurs en charge de la gestion des aires marines protégées est aussi une garantie de l’efficacité des actions du projets et de leur durabilité.  L'étude de faisabilité identifiera, évaluera et déterminera les meilleures pratiques et technologies plus en détail (ainsi que les hypothèses et les attentes liées aux autres critères d'investissement décrits ci-dessus) et les conclusions qui en résulteront seront fermement intégrées dans la proposition de financement. La proposition de financement éventuel proposera en détail et garantira que les meilleures pratiques sectorielles seront mises en œuvre par ce projet. |
| **B.4. Engagement among the NDA, AE, and/or other relevant stakeholders in the country (max ½ page)** |
| *Please describe how engagement among the NDA, AE and/or other relevant stakeholders in the country has taken place and what further engagement will be undertaken as the concept is developed into a funding proposal.*  ***Engagement des parties prenantes jusqu'à présent***  Le processus d’élaboration de cette note conceptuelle est fondé sur une approche participative et inclusive. Des concertations nationales et locales sont organisées pour prendre en compte les préoccupations des catégories d’acteurs (institutions sectorielles, collectivités territoriales, services déconcentrés, communautés scientifiques, communautés locales, …). Plusieurs rencontres ont été organisées au niveau local entre les maires, les Organisations Communautaires de Base, les services techniques afin de définir et de valider les idées de projets. Aussi deux ateliers de développement des notes conceptuelles sont organisés avec les parties prenantes. Ce processus a facilité l’engagement et l’appropriation des parties prenantes.  Le processus d’engagement des parties prenantes a concerné à ce stade de rédaction de la note conceptuelle, outre l’AND, l’ensemble des parties prenantes au niveau national et au niveau local (Fatick) : ARD, DREEC, conseil départemental de Fatick, Wetlands International (WI) et la Direction des Parcs Nationaux (DPN). L’engagement des parties s’est fait à travers une série d’ateliers et des concours d’idées de projet. Ces parties prenantes clés ont été consultées en vue d’intégrer leurs opinions et préoccupations dans les activités du projet.  Lors de la phase d'élaboration de la proposition de financement complète, un engagement et une participation plus large avec les parties prenantes seront assurés. La société civile, en particulier ceux qui participent à des projets axés sur la zone côtière, l’agriculture, la pêche et la foresterie, seront également consultés. En outre, les consultations se poursuivront davantage au niveau des communautés, pour s’assurer que les activités du projet correspondent bien à leur besoin et contribuent à l’autonomisation des femmes et des jeunes et à la réduction de leur vulnérabilité au changement climatique. |
| 1. **Indicative Financing/Cost Information (max. 3 pages)** |
| **C.1. Financing by components (max ½ page)** |
| *Please provide an estimate of the total cost per component/output and disaggregate by source of financing.*   |  |  |  |  |  |  |  | | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | | **Component/Output** | **Indicative cost** | **GCF financing** | | **Co-financing** | | | | **(USD)** | **Amount** | **Financial Instrument** | **Amount** | **Financial Instrument** | **Name of Institutions** | |  | **(USD)** | **(USD)** | | **Composante 1 : Amélioration des cadres de gouvernance** | **1 190 000** | **1 190 000** | **Subvention** |  |  |  | | **Résultat 1.1 : Gouvernance locale renforcée** | 500 000 |  |  |  |  | | **Résultat 1.2 : Capacités techniques renforcées** | 690 000 |  |  |  |  | | **Composante 2 : Protection des côtes et des établissements dans le delta du Saloum** | **29 150 000** | **29050000** | **Subvention** | 100000 | En nature | Collectivités territoriales | | **Résultat 2.1 : Structures de protection côtières construites** | 6 550 000 |  |  |  |  | | **Résultat 2.2 : Gestion des nouvelles structures opérationnelles** | 2 500 000 |  |  |  |  | | **Résultats 2.3 : Réinstallation des ménages impactés** | **20000000** |  |  |  |  | | **Composante 3 : Renforcer la résilience des moyens de subsistance** | **10 742 500** | **10 670 000** | **Subvention** | 72500 | En nature | Collectivités territoriales | | **Résultat 3.1 : Techniques résilientes au climat mises en œuvre** | 770 000 |  |  |  |  | | **Résultat 3.2 : Amélioration des revenus et du bien-être des communautés** | 9 900 000 |  |  |  |  | | **Composante 4 : Gérer et diffuser les connaissances générées** | **1 870 000** | **1 870 000** | **Subvention** |  |  |  | | **Résultat 4.1 : bonnes pratiques diffusées et maintenues** | 960 000 |  |  |  |  | | **Résultat 4.2 : Coordination et suivi mis en œuvre** | 910 000 |  |  |  |  | | **Frais de gestion du projet (7.5%)** | **3 393 938** | 3 221 438 |  |  |  |  | | **Indicative total cost** **(USD)** | **46 173 938** | **46 001 438** |  | 172500 |  |  |   *For private sector proposal, provide an overview (diagram) of the proposed financing structure.* |
| **C.2. Justification of GCF funding request (max. 1 page)** |
| *Explain why the Project/ Programme requires GCF funding, i.e. explaining why this is not financed by the public*  *and/ or private sector(s) of the country.*  *Describe alternative funding options for the same activities being proposed in the Concept Note, including an analysis*  *of the barriers for the potential beneficiaries to access to finance and the constraints of public and private sources of*  *funding.*  Son statut de pays moins avancé disposant d’une façade atlantique importante fait du Sénégal un pays très vulnérable aux extrêmes climatiques, en particulier, les fréquents déficits pluviométriques et l’érosion côtière. Ces extrêmes climatiques sont devenus de plus en plus récurrents et intenses. La zone côtière revêt une importance capitale pour l’économie sénégalaise. En plus de concentrer près de 8 500 000 habitants, soit 65% de la population, la zone côtière sénégalaise produit 68% du produit intérieur brut national, évalué à 1,491 milliards de FCFA en 2015. C’est pourquoi, elle est comme l’un de secteurs prioritaires tant dans le PANA, la CPDN, et le PNA du Sénégal. Les défis y sont nombreux, énormes et complexes, nécessitant un financement important. Le niveau de couverture des besoins financiers, à partir des ressources propres du gouvernement sénégalais dans la protection de la zone côtière contre les effets néfastes du changement climatique est encore faible (23%). Les collectivités territoriales ne disposant pas suffisamment de ressources attendent l’appui budgétaire du gouvernement pour relever seulement quelques défis de fonctionnement et de développement. C’est pourquoi d’ailleurs, l’action climatique y est faiblement prise en compte. Le secteur privé qui pourrait constituer une alternative a besoin d’être sensibilisé sur les opportunités d’affaires qui s’offrent à lui en matière de lutte contre le changement climatique dans la zone côtière, en particulier en termes de construction d’ouvrages mécaniques, biologiques et en termes de développement du tourisme balnéaire et écologique. Ces faits font que si la situation actuelle perdure, l’érosion côtière, la salinisation des ressources naturelles et ses conséquences économiques, sociales et environnementales vont s’aggraver dans le Delta du Saloum. Ce qui va accentuer la pauvreté des populations locales et stimuler la migration. Le financement du Fonds Vert pour le Climat constitue une option fondamentale pour faire face aux effets dévastateurs des changements climatiques dans la zone du projet. |
| **C.3. Sustainability and replicability of the project (exit strategy) (max. 1 page)** |
| *Please explain how the project/programme sustainability will be ensured in the long run and how this will be monitored, after the project/programme is implemented with support from the GCF and other sources.*  L’une des premières dispositions prises dans le cadre de ce projet pour assurer sa durabilité est relative, d’une part, à l’engagement des huit collectivités territoriales, à l’alignement aux politiques nationales et locales. D’autre part, le renforcement des cadres de gouvernance en rapport avec le changement climatique et le développement organisationnel des parties prenantes (communautés, institutions étatiques, société civile, collectivités territoriales, etc.) constituent un autre gage de durabilité. En outre, les activités de renforcement des capacités techniques et de maintenance des ouvrages de protection contre l’érosion côtière, l’ensablement des vasières et la salinisation des ressources naturelles qui visent à outiller les populations en techniques de gestion durable des écosystèmes de mangrove et en pratiques de renforcement des performances des projet. La mise en place d’un mécanisme communautaire de gestion des ouvrages qui inclura un mécanisme financier pour la prise en charge des coûts de maintenance des ouvrages contribuera à assurer la durabilité du projet. Les moyens de subsistance constituent une des conditions nécessaires à la durabilité des impacts. DE plus les activités proposées portant sur la capitalisation/gestion des connaissances garantissent la durabilité et la réplicabilité du projet. |
| 1. **Supporting documents submitted (OPTIONAL)** |
| Map indicating the location of the project/programme  Diagram of the theory of change  Economic and financial model with key assumptions and potential stressed scenarios  Pre-feasibility study  Evaluation report of previous project  Results of environmental and social risk screening |

|  |
| --- |
| **Self-awareness check boxes** |
| Are you aware that the full Funding Proposal and Annexes will require these documents? Yes  No   * Feasibility Study * Environmental and social impact assessment or environmental and social management framework * Stakeholder consultations at national and project level implementation including with indigenous people if relevant * Gender assessment and action plan * Operations and maintenance plan if relevant * Loan or grant operation manual as appropriate * Co-financing commitment letters |
| Are you aware that a funding proposal from an accredited entity without a signed AMA will be reviewed but not sent to the Board for consideration? Yes  No |

1. Concept notes (or sections of) not marked as confidential may be published in accordance with the Information Disclosure Policy ([Decision B.12/35](http://www.greenclimate.fund/documents/20182/184476/GCF_B.12_32_-_Decisions_of_the_Board___Twelfth_Meeting_of_the_Board__8_10_March_2016.pdf/020edfa1-53b2-4abf-af78-fccf5628db2a)) and the Review of the Initial Proposal Approval Process ([Decision B.17/18](http://www.greenclimate.fund/documents/20182/751020/GCF_B.17_18_-_Review_of_the_initial_proposal_approval_process.pdf/559e7b1c-7f34-44dd-9eff-8fa235714312)). [↑](#footnote-ref-2)
2. See [here](http://www.greenclimate.fund/gcf101/funding-projects/project-preparation/#step-2-submit-a-ppf-application) for access to project preparation support request template and guidelines [↑](#footnote-ref-3)
3. Refer to the Fund’s environmental and social safeguards ([Decision B.07/02](http://www.greenclimate.fund/documents/20182/24943/GCF_B.07_11_-_Decisions_of_the_Board_-_Seventh_Meeting_of_the_Board__18-21_May_2014.pdf/73c63432-2cb1-4210-9bdd-454b52b2846b)) [↑](#footnote-ref-4)
4. Sadio, M. 2017. Morphodynamique et aménagement des flèches littorales de la côte du Sénégal. Thèse de Doctorat de Géographie Physique, Spécialité : Géomorphologie. Université Cheikh Anta Diop de Dakar et Aix - Marseille Université, 403 p. [↑](#footnote-ref-5)
5. DFID. 1999. Sustainable livelihoods guidance sheets. Available at: [http://www.livelihoods.org/info/infoguidancesheets.html](http://www.livelihoods.org/info/info_guidancesheets.html). Consulted on April 02th 2019. [↑](#footnote-ref-6)
6. Barusseau, J.P. Ba M., Diop S., (1993). Rythmes pluri-annuels d’évolution des lignes de rivage. Livretguide de la Réunion internationale PICG 274, Dakar, 11-13pp. [↑](#footnote-ref-7)
7. Niang, I., Dansokho, M., Diaw, A.T., Diouf, P.S., Faye, S., Gueye, K., Guissé, A., Ly, I., Matty, F., Ndiaye, P., Sène, A., (2005). Etude de la vulnérabilité des côtes sénégalaises aux changements climatiques. Programme d’Assistance de Pays Bas, Ministère de l’Environnement et de la Protection de la Nature, 133 p. [↑](#footnote-ref-8)
8. Diouf A, Diouf M et Ampomah G 2016. Analyse de la vulnerabilite et planification de l’adaptation au changement climatique dans les communes de Palmarin et de Niodior. [↑](#footnote-ref-9)
9. EL Hadji Balla Dieye, Amadou Tahirou Diaw, Tidiane Sané et Ngor Ndour. 2013. Dynamique de la mangrove de l’estuaire du Saloum (Sénégal) entre 1972 et 2010. *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne], Environnement, Nature, Paysage, document 629, mis en ligne le 09 janvier 2013, consulté le 20 mai 2019. URL : http://journals.openedition.org/cybergeo/25671 ; DOI : 10.4000/cybergeo.25671 [↑](#footnote-ref-10)
10. Ces valeurs ont ete obtenues sur la base de l’information selon laquelle Avicennia occuperait 30% du delta et rhizophora racemosa 70% [↑](#footnote-ref-11)
11. Ibrahima MAT DIA. 2005. LE DELTA DU SALOUM, Focus Conservation pp9-10. [↑](#footnote-ref-12)
12. Conseil départemental de Foundiougne. 2017. Plan Départemental de Foundiougne [↑](#footnote-ref-13)
13. Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie. 2018. Situation economique et sociale regionale 2015. Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Fatick [↑](#footnote-ref-14)
14. Ministère de l’Environnement et du Développement Durable. 2015. Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN) [↑](#footnote-ref-15)